

C

2 Août 1961

Département de la Fonction Publique  
Service du Personnel.

1542/Pers.

MUYOGORO J.B.  
Contracté, KIGALI.  
Récupér.indemm.fam.  
indue.

A Monsieur le Préfet  
de et à  
KIGALI,  
sous couvert de Monsieur l'Administrateur  
de Territoire de et à  
KIGALI.-

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le nommé MUYOGORO J.B., engagé sous contrat par votre Préfecture, touche indûment les indemnités familiales pour son enfant MUGENI Marie Médiatrice.

Cette enfant est, en effet, née de MUYOGORO et de MUNGANYINKA, alors que l'épouse légitime de MUYOGORO est KAMUZIMA Anastasie.

Une lettre, adressée au nommé MUYOGORO le 15 Juin est toujours restée sans réponse. Il s'impose donc de ne plus liquider à l'intéressé l'indemnité indûe, et de récupérer une part au moins de ce qu'il a perçu indûment; ceci dans les limites de l'équité.

Le Chef du Département  
de la Fonction Publique  
B.PATERNOSTRE DE LAMAIRIEU.-

